# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2009

# PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 451

présenté par Mme Billard, M. Brard et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

# ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 97 à 99.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est inacceptable d'obliger les internautes à faire l'acquisition de logiciels commerciaux privés de « sécurisation » ce qui s'apparente à l'obligation de recourir aux services d'une société privée de vigiles, adaptée à l'Internet.